

député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne pourra continuer son discours à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas abuser du temps de parole. J'aurais encore plusieurs choses à dire...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député continue son discours?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

[Traduction]

Des voix: Non.

M. Baldwin: Peut-être une autre fois.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le Livre blanc sur la réforme fiscale a beaucoup retenu l'attention du public depuis sa présentation il y a quelques semaines. Mais il n'a semé l'enthousiasme chez aucune catégorie de contribuables: c'est révélateur et peut-être de bon augure. Le gouvernement n'est pas très populaire en tant que percepteur d'impôts, et la réforme fiscale est peut-être encore un peu moins populaire que la fiscalité elle-même.

• (3.50 p.m.)

Un des groupes les plus déçus c'est celui qui avait espéré que la plus haute priorité serait donnée par le gouvernement au développement de la croissance économique, à l'encouragement de l'épargne, des placements et des réinvestissements, à l'essor de l'économie canadienne et à des avantages accrus aux entreprises florissantes. C'est le groupe dont les plaintes, après quelques expressions initiales de satisfaction ou tout au moins de soulagement, commencent à tenir la première place dans les pages financières de nos journaux, et je voudrais parler des questions soulevées par ce groupe.

Ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur l'Orateur, n'est qu'un préambule, car comme membre du comité spécial qui sera chargé d'examiner le Livre blanc, je tiendrai compte de toutes les réactions et de toutes les opinions avant de conclure. Par cette déclaration, je veux indiquer les sujets sur lesquels un membre du comité du moins s'attend, que portera la discussion publique amorcée par le secteur des affaires.

Il y aurait beaucoup de bien à dire d'un livre blanc qui donnerait la priorité aux sti-
[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

mulants économiques. Il serait peut-être bon d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables pour diminuer le pouvoir d'achat qui accélère peut-être l'inflation. Une telle priorité viserait à accroître le bien-être économique. Quoique le premier de ces objectifs ait reçu vraiment beaucoup d'attention d'une manière dont j'aimerais vous parler, aucun de ces buts n'a été le principal. Il est manifeste qu'on a visé tout d'abord à soulager immédiatement 750,000 Canadiens qui devaient auparavant payer des impôts et qui vivent dans la pauvreté. Ce groupe a dû payer non seulement des impôts sur ses revenus et plus que sa juste part de la taxe de vente, mais il a dû, plus qu'aucun autre secteur de la société, payer la cruelle taxe que représente l'inflation. Les pauvres sont les plus exposés à l'inflation, car ils ne peuvent facilement négocier d'augmentations comme les syndiqués et les industries primaires, celle du nickel par exemple, peuvent le faire à mesure que leurs coûts augmentent.

La première priorité a été accordée au besoin qu'ont les pauvres gens d'un régime fiscal équitable. Certains critiquent le Livre blanc sous prétexte qu'il réduira l'épargne d'un demi-milliard de dollars par année et accentuera les pressions inflationnistes sur les biens de consommation. Personnellement, je ne m'émeus pas énormément de ces critiques, car elles attestent que si les pauvres gens obtiennent des allègements fiscaux, ils en profitent pour améliorer leur nourriture, leur vêtement et leur logement. Ils n'en consacrent pas le produit à l'achat d'obligations d'épargne du Canada ou de valeurs boursières, ni à la création de petites entreprises.

Et si le choix manifeste qu'ils font est contraire à l'épargne et à la croissance économique, et donc inflationniste, nous devons en prendre notre parti, car nous ne saurions tolérer un régime fiscal qui alourdit le fardeau de ceux qui vivent dans la pauvreté. Ceci dit, j'ajoute que certains vis-à-vis qui nous critiquent oublient qu'une loi fiscale ne peut alléger la pauvreté que dans une certaine mesure. Ce ne sont pas les simples réformes fiscales qui élimineront la pauvreté. Il faut d'autres mesures sociales pour mener l'entreprise à bonne fin, et si on reproche à cette proposition de ne pas faire plus, on peut aussi bien lui reprocher de ne pas baisser l'âge des votants. Ce n'est tout simplement pas l'instrument voulu pour accomplir le travail le plus efficacement. Pour cela, il nous faudra attendre le Livre blanc sur l'assistance sociale que promet le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro).

La question d'apporter un allègement fiscal aux gens vivant dans la pauvreté a reçu, à